



MAIRIE
DE VILLECRESNES
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N° 2015-074

PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE A LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSEYEU, Valère VILLA, Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON, représentée par Monsieur Gérard GUILLE,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Sylvie ZANOUNE représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu la délibération n°2013-065 portant création d'un poste d'auxiliaire de puériculture et d'un poste d'agent social ;

Considérant que cette délibération précisait que le recrutement nécessaire à la Maison de la Petite Enfance pouvait intervenir soit sur un poste d'auxiliaire de puériculture, soit sur un poste d'agent social ;

Considérant que la personne recrutée occupe finalement le poste d'auxiliaire de puériculture et que le poste d'agent social est inoccupé ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en actant la suppression de ce poste d'agent social de 2ème classe non utilisé ;

Vu l'avis rendu par le comité technique consulté le 22 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;

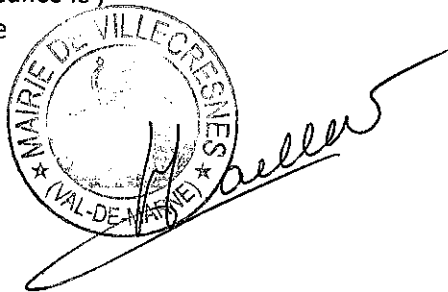
A L'UNANIMITE,

Article 1 : Décide de la suppression d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent social de 2 ^{ème} classe	C	5	4	Temps complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VILLECRESNES (VAL-DE-MARNE)'. The stamp features a central emblem and is surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLECRESNES' at the top and '(VAL-DE-MARNE)' at the bottom, with two stars on either side. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.